



Saisie de biens mobiliers

Par **hynia**, le **23/07/2010** à **13:26**

Bonjour je viens de recevoir un commandement de payer en simple courrier de saisie sur bien mobilier le souci c'est que 90% de mes biens mobiliers sont des objets que l'on m'a prêtés (tv, meuble, ordi chaîne hifi, canapé) ont-ils le droit de les saisir ???? sachant que les propriétaires de tous ces biens n'ont plus les factures vu que ce sont de vieux biens qui ont pour la plus part plus de 10 ans !! comment cela va-t-il se passer ??